

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2023_024**

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Prénom NOM, Titre pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 20 mars 2023, conformément à la loi.

OBJET :**AFFAIRES GENERALES ET
NUMERIQUES****AFFAIRES GENERALES*****Modification de la
composition du Bureau*****Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Gérard ODOU, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

**Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 35
Procurations : 12

Nombre de votants : 47**Ont donné pouvoir :**

Bernard CHOCAUX, procuration à Michel DUPONT
Nadège BOURGHELLE-KOS, procuration à Sylvain CLEMENT
Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER
Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Murielle RAMBURE, procuration à Marie CIETERS
Thierry DEPOORTERE, procuration à Alain BOS
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Arnaud HOTTIN
Sylvain PEREZ, procuration à Luc FOUTRY
Carine GAU, procuration à Michel PIQUET
Gilda GRIVON, procuration à Olivier VERCRUYSSSE
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK

Absents excusés :

Yves LEFEBVRE, Coralie SEILLIER, Thierry LAZARO, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 mars 2023

Délibération CC_2023_024

AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUES

AFFAIRES GENERALES

Modification de la composition du Bureau

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC_2020_108 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020, relative à la composition du Bureau communautaire,

Vu la délibération CC_2020_109 du Conseil communautaire en date du 7 juillet 2020, relative à l'élection des autres membres du Bureau communautaire pour le mandat 2020-2026,

Vu la délibération CC_2022_199 du Conseil communautaire en date du 17 octobre 2022, relative à la modification des membres du Bureau communautaire pour le mandat 2020-2026, suite à la démission de Monsieur Vincent LAVALLEZ, conseiller communautaire pour la commune de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT

Considérant la démission de Madame Odile RIGA, il y a lieu d'installer le nouveau membre du Bureau communautaire pour GENECH.

Considérant que Madame Anne WAUQUIER est la nouvelle conseillère communautaire titulaire pour la commune de GENECH,

La présente délibération a pour effet d'acter la modification de la composition du Bureau communautaire pour le mandat 2020-2026 :

- Le Président
- les vices présidents
- les maires, qui ne sont pas vice-présidents, mais qui sont conseillers communautaires,
- les conseillers communautaires représentant la commune si le maire n'est pas conseiller communautaire, à savoir :
 - BOS Alain
 - BRIDAULT Thierry
 - BUE Régis
 - DALLOY Didier
 - DELCOURT Philippe
 - DELPLANQUE Pascal
 - DEPOORTERE Thierry
 - DESCAMPS François-Hubert
 - DEVAUX Christian
 - DHALLEWYN Paul
 - DUCHESNE Alain
 - FABER Vinciane
 - FROMONT Pascal
 - RAMBURE Muriel
 - LAZARO Thierry
 - LEFEBVRE Jean-Luc
 - LEMAIRE Patrick
 - MONNET Luc
 - PEREZ Sylvain
 - PRADALIER Frédéric
 - PROCUREUR Marcel
 - WAUQUIER Anne
 - ROHART Ludovic
 - ROUCOU José
 - SARRE Franck
 - SCHRYVE Guy
 - VERCRUYSSSE Olivier

Il convient de procéder au remplacement de Madame Odile RIGA au sein du Bureau communautaire.

La délibération CC_2020_108 du Conseil communautaire en date du 7
du Bureau pour le mandat 2020-2026 comme suit :

Le Bureau communautaire est composé :

- *Du Président*
- *Des vice-présidents*
- *De tous les maires qui ne sont pas vice-présidents, mais qui sont conseillers communautaires*
- *Des conseillers communautaires représentant la commune si le maire n'est pas conseiller communautaire.*

Il convient donc d'installer Madame Anne WAUQUIER comme membre du Bureau communautaire.

Où l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 47 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 47 VOTANTS) :

- ***D'installer Madame Anne WAUQUIER en tant que membre du Bureau communautaire, pour la commune de GENECH, en remplacement de Madame Odile RIGA.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY